

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 

PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE
VERS UN CHEZ-SOI 2026-2028
RÉGION DE MONTRÉAL
VERSION SYNTHÈSE

TABLES DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	1
CONSTATS ET BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE	1
PRIORITÉS D'ACTION 2026-2028	2
CRITÈRES POUR LA SÉLECTION DES PROJETS 2026-2028.....	3
CRITÈRES D'INVESTISSEMENT ET CIBLES 2026-2028.....	5

MISE EN CONTEXTE

La mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez soi (VCS) se déploie du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 mars 2028. Elle appuie les communautés du Québec dans la prévention et la réduction de l'itinérance. À cet effet, le financement octroyé à la région de Montréal pour les années 2026-2027 et 2027-2028 totalise plus de **78 M\$**. Dans le cadre de ce cycle de financement, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a produit une *Planification communautaire Vers un chez-soi 2026-2028*, en collaboration avec les établissements du réseau de la santé montréalaise, la Ville de Montréal et les partenaires communautaires afin de baliser l'octroi de ces sommes. L'objectif est d'assurer une planification coordonnée des investissements pour les services communautaires, une communication étayée et une adhésion de la communauté aux mesures mises en place.

CONSTATS ET BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

De façon générale, les constats réalisés dans le cadre de l'exercice de planification communautaire révèlent:

- Une hausse et une dégradation significative des situations d'itinérance et des pressions exercées sur les services offerts à cette population.
- Un manque de services permettant de répondre à la diversité des personnes en situation d'itinérance et particulièrement dans certains secteurs excentrés.
- Une inadéquation entre l'offre de services actuelle et les besoins spécifiques de certaines personnes en situation d'itinérance.
- Un manque de réponses aux besoins des personnes en situation d'itinérance qui sont surreprésentées ou généralement laissées pour compte.
- Les défis de coordination et de concertation entre les différents partenaires communautaires et institutionnels.

À partir des différentes consultations locales menées par les 5 territoires de CIUSSS auprès des partenaires intersectoriels (organismes communautaires, arrondissements, postes de quartier, etc.), les besoins de services communautaires suivants ont été identifiés. Ceux-ci sont présentés en fonction des territoires de CIUSSS :

Tableau 1 : Besoins de services communautaires par territoire de CIUSSS.

CIUSSS	Besoins de services communautaires
CCSMTL	• Services pour les personnes moins bien desservies; • Immobilisations pour l'ajout de lits pour les PSI hors refuges et pour le développement de logements sociaux; • Nouveaux centres de jour avec ouverture de nuit et fin de semaine; • Mécanisme d'accès coordonné.
CEMTL	• Trajectoires cohérentes et offre de services complète; • Une offre de logements variés et adaptée à une diversité de profils; • Infrastructures pour les PSI hors refuges et en campement (ex. : aménagements, soins de santé).
CNIM	• Maintien et consolidation de l'offre d'hébergement pour les PSI âgées, celles vivant avec des problèmes de santé mentale et dépendance et pour les femmes; • Augmentation des services de première ligne communautaires; • Financer les services d'hébergement communautaires des PRISM.
CCOMTL	• Programme de soutien à la sortie de l'itinérance; • Augmentation du nombre de places disponibles en SHU 24/7; • Bonification des heures d'ouverture des centres de jour et développement de lieux d'accueil.
COMTL	• Amélioration de l'offre / l'accès à différents modèles d'hébergement et de logement; • Maintien en logement, incluant offre de services accessibles / adaptés à la diversité des réponses / besoins; • Projets de prévention du cycle des « portes tournantes » en agissant sur les points de bascule.

PRIORITÉS D'ACTION 2026-2028

En tenant compte des réalités territoriales et régionales, la planification communautaire Vers un chez-soi 2026-2028 vise à offrir des réponses ciblées et adaptées aux besoins actuels des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les priorités d'action 2026-2028 sont les suivantes :

- Rejoindre et soutenir les personnes en situation d'itinérance dans les réponses à leurs besoins de base et les accompagner dans leur projet de vie et vers les services dont elles ont besoin ;
- Rehausser l'offre de services et de places d'hébergement à haut seuil d'accès destinés aux personnes en situation d'itinérance qui vivent dans l'espace public et qui ont un accès limité aux ressources, principalement en raison de (sans s'y limiter) :
 - Leur état de consommation active;

- Des problèmes de santé mentale ou comportementale;
 - Des troubles concomitants;
 - Des problèmes de santé physique ou de mobilité;
 - Des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- Rehausser l'accès à différents types de services afin de combler les besoins des personnes en situation d'itinérance, notamment ceux des personnes moins bien desservies (ex. : personnes issues de la diversité de genre, personnes autochtones, etc.) ;
 - Prévenir l'itinérance en intervenant lors d'une situation de perte imminente de logement ou lors de la sortie d'institutions ;
 - Favoriser l'accès à un logement stable pour les personnes en situation d'itinérance et leur offrir une intervention adaptée visant la stabilité résidentielle ;
 - Soutenir des projets qui favorisent la mobilisation et la concertation en itinérance et le renforcement des capacités communautaires.

CRITÈRES POUR LA SÉLECTION DES PROJETS 2026-2028

Pour être sélectionnés dans le cadre de l'appel de projets pour le financement VCS 2026-2028, les projets soumis devront répondre à l'une ou l'autre des priorités d'actions énumérées ci-dessus. Les critères qui seront utilisés pour la sélection des projets déposés sont les suivants :

Critères basés sur le profil des personnes moins bien desservies :

- Rejoindre les populations les plus vulnérables et ayant des limitations d'accès aux services réguliers (santé mentale, dépendance, femmes, autochtones, aînés, LGBTQ2+).

Critères basés sur les besoins identifiés par les CIUSSS (voir tableau 1 : Besoins de services communautaires)

- Priorité pour le maintien et l'ajout de services d'hébergement (urgence, transitoire, halte-répît) de soir et de nuit, et plus particulièrement des projets à haut seuil d'accès.
- Vise à intégrer rapidement des personnes en logement selon l'approche Stabilité résidentielle avec accompagnement
- Vise la réaffiliation des personnes à des services d'hébergement ou de logement
- Couvre des territoires sans services ou ayant une surpopulation non desservie (ex. Centre-Ville, Hochelaga), en référence aux portraits des besoins dressés par les établissements.
- Vise des projets complémentaires à l'offre de services existants pour sécuriser des personnes (ajout d'horaires de centre de jour le matin, soir, fin de semaine)
- Vise des projets s'adressant à des endroits/lieux particulièrement névralgiques

Critères basés sur le projet déposé :

- Respect des activités et des dépenses admissibles au programme Vers un chez-soi
- Qualité de la réponse proposée aux besoins des personnes

- Les objectifs, les activités et les résultats attendus sont cohérents :
 - Les objectifs du projet sont clairs et pertinents
 - Les activités du projet sont bien détaillées et pertinentes
 - Les résultats attendus sont réalistes et mesurables
- Le projet prévoit des mesures de cohabitation sociale (si applicable)
- Le lieu du projet est adéquat (si applicable) (disponibilité d'un local, local adapté au projet, secteur permettant un accueil adéquat du projet, transport, zonage, etc.)
- Le budget est réaliste et bien justifié
- Collaboration avec des partenaires du milieu est un atout

CRITÈRES D'INVESTISSEMENT ET CIBLES 2026-2028

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Planification communautaire Vers un chez-soi 2026-2028, la région de Montréal bénéficie d'un financement de 78,5 M\$ pour les années 2026-2027 et 2027-2028 afin de financer des projets communautaires pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et de favoriser leur accès à un logement. Le programme VCS prévoit le financement d'activités s'inscrivant dans 5 secteurs spécifiques. Voici les critères, la répartition du financement par secteur d'activités et les cibles visées :

Tableau 2 : Répartition du financement par secteurs d'activités admissibles au programme VCS

Critères des secteurs d'activités	Cibles à atteindre	Investissement 2026-2028 (%)	Investissement 2026-2028 (\$)
Services de logement : • Placement en logement • Recherche de logement, médiation avec propriétaire, relogement des personnes qui perdent leur logement • Subventions locatives	200 nouvelles personnes en situation d'itinérance logées	27 %	21 198 577 \$
Prévention et orientation vers les services offerts à l'extérieur des refuges : • Intervention ciblée pour éviter la perte imminente du logement (accompagnement psychosocial spécialisé, paiement de loyers d'urgence, soutien à la sortie d'établissements pour éviter un retour à la rue, etc.)	Au moins 1000 personnes par année bénéficient d'un service pour éviter le retour à la rue ou en refuge. Parmi celles-ci : - 33 % sont des femmes - 15 % autochtones - 50 % sont issues de profils sociodémographiques diversifiés	4 %	3 140 530 \$
Service de soutien à clientèle : • Services visant la réponse aux besoins de base (hébergement d'urgence et transitoire, centre de jour, travail de rue, etc.) • Accompagnement psychosocial en logement et dans les services en itinérance	Au moins 2 500 places disponibles en hébergement communautaire (hébergement d'urgence, transitoire, halte-chaleur) pour accueillir les personnes en situation d'itinérance. Parmi ces places : - 50 % accueillent une population au profil diversifié - 33 % accueillent des femmes - 15 % accueillent des personnes Autochtones - 15 % sont à haut seuil d'accès, dont 200 nouvelles places	67 %	52 603 877 \$

Immobilisations : Achats d'immeubles ou rénovations afin d'augmenter la capacité d'accueil en logement, en hébergement ou en centre de jour	15 unités de logement social ajoutées en raison d'investissements en immobilisation Ou 20 places en hébergement d'urgence ou transitoire ajoutées en raison d'investissements en immobilisation	1 %	785 132 \$
Coordination des ressources et collecte de données : Concertation communautaire pour renforcer la capacité d'agir		1 %	785 132 \$
Total		100 %	78 513 248 \$